

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2008

Le huit septembre deux mil huit, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Crossey s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François GAUJOUR, Maire.

Etaient présents :

Mmes BURRIAT, CASSAGNE COATTRENEC, MARRANT, MONTEREMAL, PEYLIN, RONDELET, SCOLARI;
MM. BOIZARD, GAUJOUR, MIRALLES, PERRET, PERRIN, ROUDET, ROUGEMONT, TROUILLOUD.

Absents : Madame Véronique BURET donne procuration à Madame Nadine CASSAGNE
Monsieur Hubert BERENGER donne procuration à Madame Ghislaine PEYLIN

Secrétaire de séance : Monsieur MIRALLES Jean François

Monsieur le Maire ouvre la séance en évoquant la sécurité sur la RD 520 et plus particulièrement dans le virage où au moins 5 accidents ont eu lieu en 2008 dont 3 graves avec malheureusement 2 morts. Il poursuit en signalant que la sécurité avait été améliorée : ligne blanche continue entre la sortie du bourg et le grand virage, chevrons dans la montée en amont de l'entrée dans le Bourg, bandes rugueuses en amont du virage, limitation de la vitesse à 70 KH, ce qui avait permis une baisse significative du nombre d'accidents au cours des 3 dernières années. Pour plus de 80 %, la vitesse excessive est la cause des accidents. En majorité c'est le véhicule qui descend qui provoque l'accident et le conducteur connaît les lieux. Sur les 3 accidents graves, 2 sont dus à une survitesse, plus de 100 KH. Le 3^{ème} accident grave qui a endeuillé une famille de Crossey n'est pas dû à la vitesse. Il a été causé par une plaque d'hydrocarbure qui avec la pluie de la veille avait rendu la chaussée très glissante.

Monsieur le Maire a demandé aux services aménagement du Territoire Voironnais Chartreuse d'étudier le dossier pour améliorer la sécurité de ce lieu.

Monsieur le Maire informe le Conseil que Quicksilver a vendu Rossignol au consortium Chartreuse et Mont Blanc dont l'actionnaire principal est le groupe australien Macquarie. Quicksilver avait acheté Rossignol 300 M€, il l'a revendu 100 M€ (moins les sites de Voiron et Crossey, plus le siège mondial du ski en cours de construction sur Centr'alp 2).

Il annonce la prise de fonction du gardien du gymnase Monsieur Thierry Lombardi à partir du 15 septembre.

Monsieur le Maire évoque la nouvelle organisation du temps scolaire et rappelle que la loi impose le service minimum d'accueil lorsque la proportion des enseignants grévistes dépasse 25 % de l'effectif. La loi dit également que l'accueil doit être mis en place en cas d'absence imprévisible d'un enseignant et de l'impossibilité de le remplacer. Une liste des personnes possédant « les qualités nécessaires pour accueillir et encadrer les enfants » doit être établie et transmise à l'inspection académique. Monsieur le Maire poursuit qu'il ne peut établir une telle liste et qu'il ne peut pas mettre en place un service minimum.

84/2008

VIREMENT DE SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL DE L'ISERE 2 logements sociaux SHA Pluralis « Les terrasses »
--

Monsieur Trouilloud Roger, Adjoint aux finances, expose que la commune est subventionnée par le Conseil général de l'Isère, pour la réalisation de logements locatifs sociaux.

Compte tenu du projet de construction de 2 logements sociaux dans l'immeuble « les Terrasses » situé à l'angle des rues du Charrat et de la Mairie
Compte-tenu que la commune a mandaté la Société d'Habitation des Alpes «PLURALIS» pour la réalisation de cette opération,
Compte-tenu de cette mission donnée à « PLURALIS » il est convenu dans l'article XIII de la convention synallagmatique signée entre la commune et la société « PLURALIS » que toutes les subventions reçues par la commune au titre de ce projet seront versées à « PLURALIS »,
Compte-tenu de la décision de la commission permanente du Conseil Général de l'Isère datée du 11 octobre 2007, d'attribution de 2 040,60 € de subvention à la commune pour le projet de construction de logements sociaux dans l'immeuble « les Terrasses » situé à l'angle des rues rue du Charrat et rue de la Mairie

Après délibération le Conseil décide à l'unanimité le versement des 2 040,60 € à la société « PLURALIS », correspondant à la subvention attribuée à la commune pour ce projet.

85/2008

VIREMENT DE LA SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DU C.G 38 7 logements sociaux SHA Pluralis « La Mayoussière » Subvention complémentaire

Vu, la délibération numéro 76/2008, prise en Conseil municipal du 21 juillet dernier, relative au virement de la subvention du Conseil général de l'Isère pour la construction des logements sociaux SHA Pluralis « La Mayoussière » à la société Pluralis pour un montant de 6105,40 € ;

Vu, la décision de la commission permanente du Conseil général lors de sa séance du 27 juin 2008, d'allouer une subvention complémentaire pour la réalisation de ces logements locatifs sociaux de 595,80€.

Vu, la notification du Conseil général en date du 1er août, réceptionnée en Mairie le 6 août 2008, informant la commune de cette décision

Il convient de prendre une délibération autorisant Monsieur le Maire à verser un complément de 595,80 € aux 6 105,40 € de subvention déjà alloués par le Conseil général pour la réalisation des logements locatifs de la « Mayoussière ».

Après délibération le Conseil décide à l'unanimité le versement des 595,80 € à la société « PLURALIS », correspondant au complément de la subvention attribuée à la commune pour la construction des logements sociaux SHA Pluralis à la « Mayoussière ».

86/2008

DENEIGEMENT HIVER 2008 / 2009 Signature de la Convention

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le déneigement des voies privées stabilisées des lotissements de la commune peut être pris en charge par les services communaux.

Pour cela il faut que chaque propriétaire foncier, du dit lotissement, ait signé une convention avec la commune et qu'il s'acquitte d'une participation annuelle.

Pour pouvoir signer une convention avec la mairie il faut qu'il y ait plus de 4 habitations concernées par le déneigement d'une même voie ; et que les services techniques municipaux se soient rendus sur les lieux afin de voir si le déneigement est possible avec les moyens mécaniques de la commune.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer les conventions. Après discussion et délibération, le Conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer les conventions.

87/2008

**DENEIGEMENT HIVER 2008 / 2009
Montant de la participation**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le déneigement des voies privées stabilisées des lotissements de la commune peut être pris en charge par les services communaux, moyennant l'acquittement annuel d'une participation de déneigement.

Il est rappelé que ne seront déneigées que les voies privées des lotissements, dont l'ensemble des propriétaires a signé individuellement ou par le biais d'une association syndicale une convention de déneigement.

Il rappelle également que les services techniques déneigeront en priorité les voies communales.

Il propose de fixer le montant de la participation pour l'hiver 2008-2009 à 16 €.

Le Conseil municipal après délibération, accepte la proposition du Maire

88/2008

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE

Monsieur le Maire rappelle la construction du nouveau complexe sportif. Afin que le fonctionnement de cet équipement soit optimum, il est nécessaire de créer un poste de gardien du complexe sportif.

Monsieur le Maire rappelle que cet agent sera rattaché aux services techniques.

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe afin de répondre à ce besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à compter du 15 septembre 2008.

89/2008

**DEMOLITION RECONSTRUCTION DU LOCAL LOGEMENT GARDIEN GYMNASE, LOCAUX
CAMPING ET FOOT
MAITRISE D'OEUVRE**

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour un marché de maîtrise d'œuvre à procédure adaptée pour la démolition reconstruction du local comprenant : le logement du gardien du gymnase les locaux du camping et du foot

Après réception et ouverture des plis, le marché a été attribué à la société Sem Vecteur pour un montant de 41 500,00 euros H.T. soit 49 634,54 euros TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par voix, prend note de cette attribution et autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires au marché.

90/2008

**AMENAGEMENT DE SECURITE RUES DU TRAM ET DU MAGNIN
MAITRISE D'OEUVRE**

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour un marché de maîtrise d'œuvre partielle à procédure adaptée pour l'aménagement de sécurité des rues du Tram et du Magnin

Après réception et ouverture des plis, le marché a été attribué à la société Sinequanon pour un montant de 10.162,50 euros H.T. soit 121.154,35 euros TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par voix, prend note de cette attribution et autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires au marché.

91/2008

**ELECTRIFICATION RURALE
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE L'ISERE**

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère afin d'aider la commune à financer les travaux de mutation du transformateur de la Grande Forêt suite à l'alimentation en tarif jaune du gymnase. Le coût de cette mutation s'élève à 8.626,23 € H.T. soit 10.316,97 €T.T.C.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sollicite les services du Conseil général afin d'obtenir une subvention pour le financement de cette opération

92/2008

**TRAVAUX DE RENOUELEMENT DE COUCHE DE ROULEMENT SUR LA ROUTE DU PARIS
demande de subvention auprès du Conseil général de l'Isère**

Monsieur le Maire fait état du projet de travaux de renouvellement de couche de roulement sur la route du Paris

Le budget prévisionnel pour la réalisation de ces travaux a été estimé à 23.110,42 € HT soit 27.640,06 € TTC.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter les services du Conseil général afin d'obtenir une subvention pour cette opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par voix, sollicite les services du Conseil général afin d'obtenir une subvention pour le financement des travaux sur la route du Paris.

93/2008

ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER

Monsieur le Maire rappelle le souhait de la commune de réaliser des acquisitions foncières situées dans le centre bourg de la commune, et ce afin de contribuer à son réaménagement urbain,

Monsieur le Maire rappelle l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui le charge d'exécuter les actes de vente, acquisition et transaction, sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier de Monsieur Daniel Berthet reçu en mairie en date du 08 août dernier proposant la vente à la commune de son bien située Route de Voiron (route départementale 520) dont la description est la suivante : une propriété bâtie référencée au cadastre par les parcelles C 404, C 406, C 698 et C 699 pour une superficie totale de 710m² au sol, comprenant une maison à usage d'habitation d'une surface utile de 300m² et d'un terrain clos en nature de jardin et de cour sur l'arrière d'une surface de 500m² environ, le tout contre la somme de 350.000 euros.

Monsieur le Maire rappelle l'avis du service des domaines reçu en date du 04 avril dernier estimant la valeur vénale de la propriété Berthet à 300.000 euros.

Monsieur le Maire propose d'acquérir la propriété de Monsieur Daniel Berthet au prix de 350.000 euros.

Le Conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter le réaménagement urbain du centre village de la commune,

Décide que

- Monsieur le Maire est chargé d'acquérir, au nom de la commune, la propriété de Monsieur Daniel Berthet au prix de 350.000€.

- Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte ou document afférant à cette acquisition.

94/2008

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
ASSOCIATION BASKET-BALL « LES DAUPHINS DE CROSSEY »**

Monsieur Roger Trouilloud, Adjoint aux finances et aux associations sportives, expose qu'une demande de subvention a été réceptionnée en mairie de St Etienne de Crossey, par l'association du basket club de Crossey, pour l'acquisition de matériels sportifs.

Cette demande a été présentée à la dernière commission des finances et des associations sportives, la commission propose qu'une subvention exceptionnelle soit allouée à cette association à hauteur de 450€ TTC, afin de l'aider à financer l'achat de ballons et de chasubles.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil municipal, par 14 voix pour et 5 abstentions autorise Monsieur le Maire à signer la décision modificative de crédits nécessaire à cette dépense, autorise Monsieur le Maire à liquider et mandater la subvention exceptionnelle allouée à cette association.

95/2008

VIREMENT DE CREDITS N° 04/2008

Suite à la demande de subvention faite par l'association du basket-ball club de Crossey pour l'aider dans l'achat de matériels sportifs et à l'accord du Conseil pour l'octroi de cette délibération, Monsieur le Maire propose au Conseil de prélever la somme de 450€ TTC. sur le compte 22 dépenses imprévues en section de fonctionnement pour l'imputer au compte 6547 subventions aux associations.

En raison du départ de 2 locataires, la commune après état des lieux devra rembourser les cautions d'entrée versées par les locataires. L'article concerné est le compte 165, il convient de prévoir les crédits nécessaires, soit 485€, en les prenant sur le poste des dépenses imprévues de la section d'investissement article O20.

Après délibération le Conseil municipal par 19 Voix Pour décide d'affecter les crédits suivant la proposition du Maire.

96/2008

**MEMOIRE EN DEFENSE
REQUETE DE MME PERRIN MICHELLE
Recours pour excès de pouvoir**

Monsieur le Maire précise que le Tribunal Administratif de Grenoble nous a adressé copie du recours pour excès de pouvoir engagé par Madame Perrin Michelle, au sujet de la décision d'attribution du numéro de sa maison.

Dans le cadre de notre contrat d'assurance Juripacte, le mémoire en défense sera confié au Cabinet d'avocats Martin – Marie – Guillon à Meylan, qui est chargé de la défense des intérêts de la commune ; il y a lieu cependant d'autoriser le Maire à défendre dans cette affaire.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

Monsieur le Maire informe le Conseil sur les marchés à procédures adaptées qu'il a engagé conformément à la délibération 62/2008 du 9 juin 2008 le désignant comme représentant du pouvoir adjudicateur pour signer les marchés dont le seuil ne dépasse pas 50 000 € HT :

17 juin : Maîtrise d'ouvrage gestion du domaine public routier signé avec la DDE - 2 439,84 €TTC

19 juin : Peinture hall école élémentaire signé avec l'entreprise AB peinture – 10 415,96 €TTC
28 juin : entretien mécanique du stade de foot signé avec l'entreprise Laquet – 7 286,03 €TTC
11 juillet : marquage au sol terrain hand basket signé avec l'entreprise Widling – 1 124,24 €TTC
16 juillet : signalisation horizontale - marquage signé avec l'entreprise Far – 4 795,36 €TTC
5 août : mur de soutènement Médicure signé avec l'entreprise MTPC Pellegrini - 7 498,14 €TTC
5 août : mur de soutènement Tolvon signé avec l'entreprise MTPC Pellegrini – 11 300,29 €TTC
5 août : glissière de sécurité en bois Tolvon signé avec l'entreprise A.C.E. – 6 936,80 €TTC

COMMISSIONS

Finances et sports

Le gymnase ne pouvant ouvrir pour le début des activités sportives, un planning provisoire a été fait afin de répartir ces activités sur les différentes salles communales.

Travaux

La commune rencontre des difficultés pour le branchement électrique du gymnase. Les contacts avec EDF ne sont pas faciles, les interlocuteurs étant chaque fois différents.

Le Pays Voironnais doit procéder à l'aménagement des abris bus du Perrin, Reynauds et des Vachonnes.

Vie du village et actions culturelles

Le forum des associations s'est bien déroulé et a connu une grande affluence. Les nouveaux « Echos de Crossey » ont été distribués. Le concert de Noël aura lieu le 13 décembre.

La saison d'été de AEJ s'est très bien déroulée.

Une dizaine de candidature a été reçue pour participer au groupe de travail sur le centre Bourg.

Scolaire et Solidarité Inter-génération

La rentrée scolaire s'est très bien passée. Les locaux scolaires ont été entretenus par les jeunes qui travaillent l'été, ils ont fait un travail important et efficace.

La semaine de 4 jours avec les heures de soutien n'est pas aisée à mettre en place et nous rencontrons des problèmes avec le transport scolaire sur Tolvon.

Pot de rentrée scolaire 18 septembre 2008.

La semaine du goût se fera en partenariat avec l'ADAYG, les écoles, la cantine, le club des gentianes ainsi que la bibliothèque et AEJ, tous seront parties prenantes dans les actions de cette semaine.

Le point sur les commissions du Pays Voironnais et sur le Conseil communautaire est fait et Monsieur Le Maire clôt la séance à 11 h 20

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévu le lundi 13 octobre 2008 à 20 h 30